



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## coopération culturelle

Question écrite n° 48844

### Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de renforcer le pilotage du réseau culturel, d'adapter ses moyens et de développer les synergies en améliorant le pilotage stratégique et la gouvernance nationale. Les rapporteurs proposent ainsi, à partir de la typologie des pays, des publics et des actions, de définir la stratégie nationale (sectorielle et géographique) dans le cadre d'une instance interministérielle adaptée et procéder à cette fin au repositionnement du Conseil d'orientation stratégique de l'Institut français, qui devra être réuni plus régulièrement. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

### Texte de la réponse

À l'occasion de la constitution du nouveau gouvernement, le commerce extérieur et la promotion du tourisme ont été rattachés au ministère des affaires étrangères et du développement international. Cette réorganisation ministérielle traduit la volonté de mobiliser tous les instruments diplomatiques - économique, politique, culturel - au service du redressement économique de la France. Cette approche illustre également l'objectif de renforcement des synergies entre les diplomatie économique et d'influence. Dans cette perspective, plusieurs instruments répondent à l'objectif d'amélioration du pilotage interministériel de la politique culturelle extérieure : - des priorités pour le réseau de coopération et d'action culturelle ont été arrêtées dans le cadre d'une stratégie culturelle, dont le ministre a présenté les orientations lors des journées du réseau de coopération et d'action culturelle en juillet 2013 ; - le conseil d'orientation stratégique (COS) de l'Institut français, composé d'une trentaine de membres (élus locaux et nationaux, représentants des ministères, des institutions et des organismes professionnels actifs dans les domaines culturels, audiovisuels, éducatifs, universitaires et de recherche), contribue également à l'élaboration des stratégies de rayonnement de la culture et de la langue française à l'étranger, qui sont déclinées dans le contrat d'objectifs et de moyens de l'Institut français (COM). Le COS s'est réuni en septembre 2011 et en octobre 2012. Il est prévu de le réunir lorsque le nouveau COM de l'IF aura été finalisé, c'est-à-dire à l'automne 2014 ; - les postes diplomatiques sont invités à traduire ces objectifs dans leur plan d'action et à mobiliser l'ensemble des politiques et des moyens qu'ils ont à leur disposition (action culturelle, diplomatie économique, politique des visas, promotion du tourisme, etc.) ; - les conseils « Influence » constitués dans chaque ambassade, en charge de l'action culturelle, de l'éducation et de l'attractivité,

contribuent également à la mise en oeuvre de ces objectifs.

## Données clés

**Auteur** : [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription** : Français établis hors de France (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 48844

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Français de l'étranger

**Ministère attributaire** : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [4 février 2014](#), page 989

**Réponse publiée au JO le** : [1er juillet 2014](#), page 5512